

MAROC

Le Mur a sécurisé totalement le Sahara

Le 14 mai, le roi Hassan II a affirmé, dans un ordre du jour adressé à son armée, qui fêtait le 31^{ème} anniversaire de sa création, que le 6^{ème} Mur de défense qui venait d'être réalisé au Sahara occidental sécurisait totalement ce territoire "et ceux de nos sujets qui y vivent paisiblement". Le souverain, également chef suprême des forces armées royales, a déclaré cependant à ses officiers et soldats que, quelle que soit son importance stratégique, ce Mur "ne serait rien sans votre détermination à repousser tous les assauts (du Polisario), à vous opposer à toutes incursions et à défendre en toutes circonstances notre intégrité territoriale et notre unité nationale". "L'abnégation et l'esprit de sacrifice avec lesquels vous menez vos combats font la fierté de notre peuple et serviront de leçon de patriotisme aux générations à venir", a ajouté le roi dans son ordre du jour, en mettant l'accent sur les faits d'armes réalisés par l'armée, aussi bien au Maroc pour la défense de l'intégrité territoriale qu'en Afrique (Zaïre) et au Moyen-Orient (guerre israélo-arabe) "pour défendre la légalité, la légitimité et la liberté".



Soldats marocains mettant en batterie un fusil mitrailleur sur un tronçon du 6^{ème} Mur édifié récemment

Bateaux pour les douanes

Depuis la fin du mois de mai dernier, les douanes marocaines disposent de six vedettes rapides de surveillance côtière de type Arcor 46'.

Fabriqués dans les installations modernes de la société française Constructions Navales d'Aquitaine, qui occupent 15 000 m² sur un site de 45 000 m² à La Teste près de Bordeaux, ces bateaux, construits en CVR sous les normes Véritas, font partie d'une commande de 18 unités passée en 1984 et confirmée en septembre 1986 pour un montant de 46 millions de francs français.

Livrables à Casablanca par groupe de 3 chaque bimestre à partir d'avril 1987, ils vont être affectés à la zone côtière méditerranéenne entre Tanger et la frontière algérienne.

L'Arcor 46' mesure, hors tout, 14,50 m de longueur, 4,00 m de largeur et 2,12 m de creux au milieu.

Avec un déplacement en pleine charge de 15,14 tonnes (déplacement léger : 12,3 tonnes), son tirant d'eau est de 1,20 m. L'Arcor 46' emporte 1 770 litres de gas oil et 200 litres d'eau douce.

La propulsion comprend deux lignes d'arbre et deux moteurs Diesel turbocompressés UniDiesel UDV8M5 de 560 ch de puissance à 2 500 tours mn. Elle permet une vitesse maximum intermittente de 33 noeuds (vitesse maximum continue à pleine charge : 30 noeuds) et une autonomie de 300 milles nautiques à 20 noeuds.

De son côté, l'électronique de bord est constituée d'un radar Furuno de type 701, d'un sondeur-enregistreur Simrad 405, d'un loch électromagnétique Ben et de deux VHF Sailor RT-146.

Ces petits patrouilleurs ont une construction et des aménagements intérieurs particulièrement soignés pour un équipage de 6 hommes et disposent de 4 couchettes. L'armement comprend, installées en proue et sur la passerelle supérieure, deux mitrailleuses lourdes de 12,7 mm Browning M2-HB.

La société Constructions Navales d'Aquitaine confirme par ce nouveau succès la notoriété acquise par ses bateaux de service Arcor employés dans de très nombreux pays tels, pour l'A-

rique, l'Algérie, le Congo, Djibouti, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie, le Zaïre et la Zambie.

● A l'occasion du 31^{ème} anniversaire de la création des FAR, le général Driss Benaïssa Faqir, inspecteur général, a adressé au roi Hassan II, chef suprême et chef d'état-major général des FAR, un message de fidélité et de loyalisme au nom de l'ensemble des officiers, sous-officiers et hommes de troupes de l'état-major général des FAR.

● Le peuple marocain a célébré le 14 mai le trente et unième anniversaire de la création des forces armées royales.

● Le HMS Cottesmore, unité de la marine royale britannique a effectué une visite d'amitié au port de Tanger le 16 mai.

Echange de prisonniers

Le 25 mai, un échange de prisonniers militaires algériens et marocains s'est déroulé en début d'après-midi à Zouj Bghal, poste-frontière situé à mi-chemin entre la ville marocaine d'Oujda et la localité algérienne d'Akid Loutfi, a-t-on appris de source sûre à Rabat. L'opération, commencée, selon les mêmes sources, avec un retard d'une heure et 40 minutes sur l'horaire convenu entre les deux parties, a été supervisée du côté marocain par un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur et a duré près de deux heures. Cette opération a permis la libération de 102 militaires algériens capturés par l'armée le 29 janvier 1976 à Amgala, au Sahara occidental, alors qu'ils combattaient, selon Rabat, dans les rangs du front Polisario. Parmi ces militaires figuraient un lieutenant, Achour Mohamed, deux aspirants, Houich Mohamed et Bécha Nourredine, deux élèves sous-officiers, six sergents et douze caporaux.

Les prisonniers algériens, qui recevaient périodiquement la visite de délégués du CICR, ont été transportés par avion de Rabat à Oujda. Ils ont été ensuite conduits en autocar au poste frontalier de Zouj Bghal où ils ont été remis aux autorités algériennes, indiquait-on de même source à Rabat.



Deux des six vedettes rapides de surveillance Arcor 46' livrées récemment au Maroc pour le service de surveillance douanière côtière

De même source, on affirmait ignorer encore le nombre précis des militaires marocains remis aux responsables chérifiens. Alger avait avancé le chiffre de 150 militaires marocains faits prisonniers ces dernières années en Algérie pour avoir violé les frontières de ce pays.

● L'échange de prisonniers militaires entre le Maroc et l'Algérie a porté sur 102 prisonniers algériens contre 150 marocains, confirmait-on officiellement le 25 mai au soir à Rabat. Selon l'agence MAP, cet échange a été précédé par la vérification de l'identité des soldats marocains et algériens par une commission mixte composée des délégués des croissants rouges marocains et algériens, de quelques officiers supérieurs des forces armées royales et du consul général d'Algérie à Oujda. A l'issue de cette opération de vérification d'identité, le gouverneur d'Oujda (Maroc), M. Mohamed Boufous, et celui de Tlemcen (Algérie), M. Moukhtar Henni, ont procédé à l'échange de documents portant les noms et grades des prisonniers.

● La marine royale devait organiser un concours pour le recrutement d'élèves sous-officiers.

● La marine royale devait organiser un concours pour le recrutement d'élèves-officiers.

● Le collège de l'académie royale militaire devait organiser un concours à l'intention des élèves masculins admis en 5^o AS Sciences et désireux de faire une carrière d'officier, après l'obtention du baccalauréat Sciences expérimentales.

● L'académie royale militaire devait organiser un concours à l'intention des jeunes Marocains désireux de faire une carrière d'officier dans les forces armées royales ou les forces auxiliaires.

● Les forces royales air devaient organiser les 20 et 21 juin 1987 un concours pour le recrutement d'élèves sous-officiers spécialistes masculins et féminins pour être formés dans les branches suivantes : Equipement électronique, radio-radar, bâtiments, mécanicien d'avion, sécurité, technique générale, armement, photo, santé, contrôle et surveillance de la circulation aérienne, météorologie, traitement de l'information, secrétariat, gestion etc....

● Les Espagnols sont de plus en plus opposés à l'idée de défendre par les armes Ceuta et Melilla, a révélé un sondage publié par le quotidien catholique espagnol Ya le 17 mai. 49 % des Espagnols sont hostiles à cette idée alors que 40 % d'entre eux y sont favorables et 11 % sans opinion, selon cette enquête réalisée par l'institut Gallup en février et mars auprès de 1 021 personnes. Lors du dernier sondage sur Ceuta et Melilla, en 1985, 45 % des Espagnols étaient favorables à l'idée de défendre les deux villes par les armes et 45 % hostiles (10 % sans opinion).

Néanmoins, interrogés pour savoir s'il fallait céder ou non Ceuta et Melilla au Maroc, sans évoquer un éventuel usage des armes, 54 % des Espagnols pensent qu'il ne faudrait pas céder les deux présides et 20 % qu'il faudrait les céder (26 % sans opinion).

